

VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

AVIS est donné que par sa résolution 2024-04-154 adoptée le 22 avril 2024, le conseil municipal de la Ville de Beloeil a ordonné la vente à l'enchère publique des immeubles ci-après décrits, pour satisfaire au paiement des arrérages de taxes foncières, des tarifs, des droits de mutations et de toute autre créance recouvrable en vertu de la loi comme une taxe foncière, auxquelles sommes doivent être ajoutés les intérêts, pénalités et frais encourus.

Liste des immeubles assujettis à la vente

Matricule	Propriétaire principal	Copropriétaire	Emplacement de la propriété	Numéros de lot(s) Cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères
2547-93-3345-9-000-0000	FORTIER ST-ONGE, MICHAEL		273 COLIBRIS, RUE DES	4 553 496
2645-66-8634-9-000-0000	ECOLE PRE MATERNELLE A PETIT PAS INC		39 CARTIER, BOULEVARD	4 493 506
2645-97-8007-3-000-0000	9221-0822 QUEBEC INC		119 a 131 SIR-WILFRID-LAURIER, BOULEVARD	4 493 409
2646-05-1456-0-000-0000	9429-0707 QUEBEC INC		184 PINS, RUE DES	4 495 821
2647-01-0520-1-000-0000	FEQUET, MATHIEU		218 GRIMARD, RUE	4 553 428
2647-30-1865-8-000-0000	FLSE INVESTMENTS INC.		245 YVON-L'HEUREUX NORD, BOULEVARD	4 496 222
2650-76-2348-1-000-0000	8163057 CANADA INC.		1505 INDUSTRIE, RUE DE L'	4 553 229
2747-15-6351-3-000-0000	DION, NANCY	MICHAUD, ANTOINE	635 DRUMMOND, RUE	4 554 308
2748-26-4889-9-001-0870	OUELLETTE, VALERIE		870 MARQUISES, RUE DES	4 556 078, 4 556 489, 4 556 497
2748-53-0070-4-000-0000	GUO, YANG		932 a 932 A GROSEILLIERS, RUE DES	4 555 202
2748-69-1464-4-000-0000	GARA, RIAD		1039 ORLEANS, RUE D'	4 628 395
2749-96-7552-1-000-0000	IURCOVSCHI, PAVEL	STARUKH, LIUDMYLA	160 ANNE-MCKEATING, RUE	4 627 242
2750-00-5839-4-000-0000	AYINA, CHRISTIAN	MBARGA NNENGUE, LYDIE FLORA	1152 LEA-LAFONTAINE, RUE	4 555 733
2847-38-1229-6-000-0000	9500-5583 QUEBEC INC.		1005 RICHELIEU, RUE	4 629 192
2848-28-8042-5-000-0000	BOYER, ERIC		1290 BRISES, RUE DES	4 627 694
2848-59-7503-2-000-0000	TRUCHON, KIM		40 LALONDE, RUE	4 627 544
2849-89-6093-0-000-0000	THIBAUT, SYLVIE		1738 RICHELIEU, RUE	4 626 339, 4 626 430
2850-32-2530-3-001-0409	COUTURE, BENOIT		2020, # 409 ANDRE-LABADIE, RUE	6 404 146, 6 404 159, 6 404 175, 6 465 712, 6 465 713
2850-32-2530-3-003-0302	COUTURE, BENOIT		2020, # 302 ANDRE-LABADIE, RUE	6 404 146, 6 446 108, 6 466 123, 6 466 134

Afin d'éviter la mise en vente d'un immeuble, les arrérages de taxes foncières, les tarifs, les droits de mutations et toute autre créance recouvrable en vertu de la loi comme une taxe foncière, en plus des intérêts, pénalités et frais encourus, doivent être acquittés, en totalité, avant le début de la vente.

La vente à l'enchère publique se tiendra :

Le 19 juin 2024 à 10 h
au 777, rue Laurier, Beloeil (Québec) J3G 4S9

Toute personne qui désire se porter adjudicataire ou agir à titre de mandataire doit s'inscrire, au préalable, la journée de la vente entre 8 h 30 et 10 h, au 777, rue Laurier, à Beloeil, endroit prévu pour la vente. Aux fins de l'attestation requise en vertu de l'article 2990 du *Code civil du Québec*, la personne qui désire se porter adjudicataire ou agir à titre de mandataire doit produire une preuve de son identité. Dans le cas où la personne agit à titre de mandataire d'une personne physique, elle doit produire la preuve de son mandat; dans le cas où elle agit pour le compte d'une personne morale, elle doit produire la résolution certifiée conforme la désignant comme mandataire ainsi qu'une copie de l'état de renseignements émis par le Registraire des entreprises du Québec.

L'adjudicataire doit payer immédiatement le prix, les frais et les taxes de vente applicables pour l'immeuble adjudgé, soit par carte de débit, soit par chèque certifié, traite bancaire ou mandat-poste fait à l'ordre de la Ville de Beloeil, uniquement.

L'adjudicataire d'un immeuble taxable qui est inscrit aux fichiers de la TPS et TVQ doit fournir ses numéros lors de son inscription préalable la journée de la vente.

À défaut de paiement immédiat, la personne faisant la vente remet sans délai l'immeuble en vente.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), un immeuble vendu à cette occasion est sujet à un droit de retrait.

DONNÉ à Beloeil, ce 29 mai 2024.

ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat
Greffier adjoint